

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2016

Étaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. ROLLAND Yohann, Mme PAVION Stéphanie, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, M. DOISNEAU Mickaël, Mme BEZIAUD Liliane.

Était excusés : M. VALE Cédric, M. LAMBERT Luc.

Madame BEZIAUD Liliane a été nommée secrétaire de séance.

1-Vote des Comptes de gestion et comptes administratifs 2015

Concernant le budget principal et le budget assainissement, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 (établis par le receveur) et les comptes administratifs 2015.

Le budget principal :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 342 144,24€, les recettes à 450 416,87 € et l'excédent reporté 2014 à 35 000,35€, **soit un excédent de 143 272,98€.**

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 94 644,39€, et les recettes à 116 792,32€ et l'excédent reporté 2014 à 30 220,56€, **soit un excédent de 52 368,49€.**

L'excédent cumulé s'élève à 195 641,47€ avant les restes à réaliser et à 204 671,47€ après.

Le budget annexe assainissement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 681.26€ et les recettes à 12 528.57€ ainsi qu'un résultat reporté excédentaire 2014 de 29 108.89€ **soit un excédent de 26 956.20€.**

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 9 883.58 €, les recettes à 11 311.00 € et l'excédent reporté 2014 à 718.72€, **soit un excédent de 2 146.14 €.**

2- Affectation des résultats 2015

Le budget principal :

Les membres du Conseil décident de répartir l'excédent de fonctionnement 2015 de la manière suivante :

- Virement à la section d'investissement (*article 1068*) : **124 672.98 €**
- Report en section de fonctionnement (*article 002*) : **18 600.00€.**

L'excédent d'investissement 2015 de 52 368.49 € est reporté à l'article 001.

Le budget annexe assainissement :

Les membres du Conseil décident de répartir l'excédent de fonctionnement 2015 de la manière suivante :

- Report en section de fonctionnement (*article 002*) : **29 956.20 €.**
- Excédent d'exploitation transféré en investissement (*article 106*) : **0.00 €.**
- Excédent d'investissement reporté (001) : 2 146.14 €

3- Vote des taux d'imposition

Décision unanime du conseil de majorer l'ensemble des taux de 2.5%. Les nouveaux taux sont :

- Taxe d'habitation : 18,39 %
- Taxe foncière sur propriété bâties : 15,61 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 30,11 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 20,22 %.

4- Vote des budgets primitifs 2016

Les élus ont voté à l'unanimité les montants du budget primitif principal qui s'équilibre à 435 160€ en section de fonctionnement et à 293 550€ en investissement.

Le budget prévisionnel pour l'assainissement s'élève à 37 780€ en section d'exploitation et de 8 586,14€ en investissement.

Versement de subventions du budget principal sur le budget CCAS

Afin d'équilibrer le budget CCAS 2016, le Conseil Municipal décide de verser à ce budget une subvention de 2 984 €.

5-Tarifs piscine/camping saison 2016

Tarifs journaliers piscine saison 2016 : Tarifs maintenus au même niveau que 2015 à savoir :

	TARIFS 2016
Adulte	2,50 €
Enfant (jusqu'à 18 ans)	1,30 €
Campeur enfant	0,70 €
Campeur adulte	1,80 €
Carte individuelle	20,00 € /mois
Carte familiale	40,00 €/mois

Saison 2016-Date d'ouverture de la piscine :

- du mercredi 06/07/2016 au dimanche 28/08/2016 inclus.

- **Fermeture hebdomadaire** : le lundi

Tarifs journaliers camping saison 2016 : Tarifs maintenus au même niveau que 2015 à savoir :

	TARIFS 2016
Adulte	1,70 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	1,10 €
Véhicule	1,20 €
Emplacement	1,30 €
Branchement électrique	2,10 €
Garage mort hors saison	1,60 €
Garage mort juillet/août	2,40 €

Date d'ouverture du camping : du 01/06/2016 au 30/09/2016.

6-Tarif piscine ALSH « Le Bois Enchanté »-Saison 2016

Le tarif pour les enfants de l'Alsh le Bois Enchanté sera du même niveau que la grille pour tous, à savoir 1.30 € par enfant et par jour. Pour ces créneaux horaires, le maître-nageur est payé en supplément de son salaire.

7-Création poste accueil piscine/camping saison 2016

Le conseil décide d'ouvrir, comme les années passées, un poste à temps non complet (30/35^{ème}) pour l'accueil piscine/camping du 01/08/2016 au 28/08/2016 inclus (semaine, dimanche et jours fériés). Le travail est réparti sur 6 jours (6 jours x 5h).

8-Aménagement sécuritaire de traverse-RD 102-Entrée Est-Rue des Templiers

*****Validation de l'entreprise retenue suite à consultation**

6 entreprises ont répondu à la consultation.

Le conseil décide de retenir l'entreprise EUROVIA située à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour un montant de 86 023,38 H.T (avec option 3 seule « Voirie en enrobé et trottoir en enrobé noir ») soit 103 228,06 € T.T.C.

*****Convention d'autorisation-entretien-financement avec le Conseil Départemental**

Le conseil autorise le maire à signer avec le Conseil Départemental une convention ayant pour objet notamment de définir les modalités de participation financière du Département pour la prise en charge, en partie, des travaux de réfection de la couche de roulement. Cette participation financière s'élèvera à 2 938,00 € HT (le montant définitif des travaux pris en charge par le Département sera calculé à partir

des surfaces de travaux réellement effectuées et des quantités mises en œuvre).

Points ajoutés à l'ordre du jour :

9-Durée d'amortissement des dépenses liées aux travaux d'enfouissement de réseaux 2015-Rue des Templiers et aux travaux de rénovation de lanternes Rue des Templiers et Rue de l'Auxence

Le conseil décide de fixer la durée d'amortissement de ces dépenses à 15 ans.

10-Validation de devis

Le Conseil Municipal valide 2 devis, pour l'année 2016, transmis par l'A.S.D.I.E.S. de Segré :

- pour le débroussaillage du site piscine/camping d'un montant de 955,00 € T.T.C.,
- pour le débroussaillage des talus du site de la salle de l'Auxence d'un montant de 200,00 € T.T.C..

11- Compte-rendu des Commissions

Commission Voirie

La commission va se réunir pour étudier la possibilité de bitumer une portion du trottoir remontant la rue de la Commanderie.

Commission Bâtiments

Problème de dysfonctionnement du chauffage à la salle de l'Auxence à solutionner avec le chauffagiste.

Commission École

L'agent occupant le poste à la garderie péri-scolaire va être en arrêt de travail pendant un mois à compter du 17/05/2016. Son remplacement est à l'étude.

Commission site internet

Le nouveau site internet de la commune : <http://www.villemoisan.mairie49.fr> est en fonctionnement et mis à jour régulièrement. Il reste néanmoins des rubriques à compléter.

Commission « ALSH Le Bois Enchanté »

Un questionnaire a été mis en place par la commune de St Augustin des Bois concernant l'éventuelle ouverture d'une annexe de l'ALSH à St Augustin.

La commune de Villemoisan n'a pas été informée par la commune de St Augustin de l'existence de ce questionnaire.

8- Questions diverses

Agent service technique

Un agent des services techniques est en arrêt depuis le 04/04/2016.

Piscine

La commune est toujours en recherche d'un maître-nageur. La remise en état des installations du camping est évoquée.

Commune nouvelle

Il est demandé au conseil de se prononcer sur un avis afin de poursuivre ou non, l'étude sur la création d'une commune nouvelle avec l'ensemble des communes qui constitue actuellement la CCOA, à savoir 6 communes.

Prochain Conseil : Le mardi 17/05/2016.

Fin de séance : 23 heures 15.

La secrétaire de séance,
Liliane BÉZIAUD

Le Maire,
Michel BELOUIN